

## **ARTICLE 1 - PREAMBULE**

1. La société FRATELLI FOOD (ci-après « FRATELLI FOOD »), SARL au capital de 2.109.300 €, immatriculée au RCS sous le n° 808779672, dont le siège social se situe au 35 avenue de ROMANS 38360 SASSENAGE, dont les co gérants sont M Diego DI CARO et MME Filippa AMIRANTE, a notamment pour activité la gestion de participations dans d'autres sociétés exploitant des restaurants.

2. FRATELLI FOOD exploite le site internet vitrine accessible à l'adresse <https://www.restaurantlafermeadede.fr/> et qui présente les services de restauration offerts aux consommateurs par ses filiales désignées ci-après :

- La société ARIZONA GRILL, exploitant l'enseigne « la ferme à Dédé », SARL au capital de 10.000 €, immatriculée au RCS sous le n° 394306799, dont le siège social se situe au 39 avenue de ROMANS 38360 SASSENAGE, dont les co gérants sont M Diego DI CARO et MME Filippa AMIRANTE. Ses services administratifs ont pour adresse électronique [administration@fratellifood.fr](mailto:administration@fratellifood.fr) et pour numéro de téléphone est le 04.76.17.05.03.

- La société ATLANTA, exploitant l'enseigne « la ferme à Dédé », SARL au capital de 10.000 €, immatriculée au RCS sous le n° 404053563, dont le siège social se situe au 24 rue BARNAVE 38000 GRENOBLE, dont les co gérants sont M Diego DI CARO et MME Filippa AMIRANTE. Ses services administratifs ont pour adresse électronique [administration@fratellifood.fr](mailto:administration@fratellifood.fr) et pour numéro de téléphone est le 04.76.17.05.03.

- La société MARYLAND, exploitant l'enseigne « la ferme à Dédé », SARL au capital de 30.000 €, immatriculée au RCS sous le n° 800904575, dont le siège social se situe au 55 avenue ALSACE LORRAINE 38000 GRENOBLE, dont les co gérants sont M Diego DI CARO et MME Filippa AMIRANTE. Ses services administratifs ont pour adresse électronique [administration@fratellifood.fr](mailto:administration@fratellifood.fr) et pour numéro de téléphone est le 04.76.17.05.03.

3. Lorsqu'un consommateur passe commande d'un service de restauration dans l'établissement de l'une des trois sociétés énumérées ci-dessus, le contrat né de cette commande lie le consommateur au restaurant auquel le consommateur a passé sa commande. La société FRATELLI FOOD est étrangère à cette relation contractuelle.

A ce titre, le site internet accessible à l'adresse <https://www.restaurantlafermeadede.fr/> ne permet pas de réserver en ligne une place dans les restaurants ATLANTA MARYLAND et ARIZONA GRILL. Aucune commande de services de restauration n'est donc possible à partir de ce site.

D'une manière générale les restaurants ATLANTA MARYLAND et ARIZONA GRILL n'acceptent de réservation que par téléphone (voir les numéros indiqués sur le site vitrine) et dans leur établissement.

4. Les restaurants ATLANTA MARYLAND et ARIZONA GRILL ont adhéré au service de commande et de livraison de la société DELIVEROO France SAS. Un lien vers ce service a donc été inséré sur le site internet vitrine <https://www.restaurantlafermeadede.fr/>. Les conditions générales de ce service, qui est fourni par la société DELIVEROO France SAS et non par les sociétés ATLANTA MARYLAND ARIZONA GRILL ou FRATELLI FOOD, sont accessibles sur le site de de la société DELIVEROO France SAS à l'adresse <https://deliveroo.fr/fr/legal> (mentions légales de ce site).

**ARTICLE 2 - MENTIONS LEGALES DU SITE <https://www.restaurantlafermeadede.fr/>**

Il est précisé que le site internet vitrine accessible à l'adresse <https://www.restaurantlafermeadede.fr/> est exploité par la Société identifiée ci-après qui est propriétaire de ce Site :

Dénomination sociale / nom commercial	FRATELLI FOOD
Forme juridique	SARL
Capital	2.109.300 €
RCS et SIREN :	RCS 808779672
Numéro individuel d'identification Tva :	FR 40808779672
Siège social :	35 avenue de ROMANS 38360 SASSENAGE
Tél. :	04 76 17 05 03
E-mail :	<a href="mailto:administration@fratellifood.fr">administration@fratellifood.fr</a>
Co gérants :	M Diego DI CARO et MME Filippa AMIRANTE.
Directeur de la publication et responsable de la rédaction du Site, Responsable du traitement des données personnelles :	M Diego DI CARO

Les internautes visitant ce site internet vitrine doivent nous adresser leurs correspondances et réclamations à l'adresse électronique ci-dessus.

L'hébergeur du Site est la Société ci-dessous identifiée :

Raison sociale :	EX2 Inc.
Forme juridique :	SA
Capital :	Non communiqué – Donnée privée
SIRET :	Pas de Siret - Basé au Canada

Siège social :	Ex2 CP 70161 Québec STN Québec-Centre, G2K 0A2 Québec, Québec CANADA
Tél. :	Tél. : +1 418 476 9737
E-mail :	<a href="mailto:support@ex2.com">support@ex2.com</a>

Les coordonnées du web master interne à FRATELLI FOOD qui est en charge du site <https://www.restaurantlafermeadede.fr/> sont [administration@fratellifood.fr](mailto:administration@fratellifood.fr).

**ARTICLE 3 - PROPRIETE INTELLECTUELLE RELATIVE AUX ELEMENTS PRESENTS SUR LE SITE**  
<https://www.restaurantlafermeadede.fr/>

L'ensemble des éléments (animations, images, illustrations, éléments d'infographie, textes, musiques, œuvres de l'esprit, codes de logiciels, dessins et modèles, marques, nom de domaines, dénominations sociales, noms commerciaux, etc.) composant le Site Internet sont la propriété exclusive de la Société de ses filiales ou de ses partenaires (fournisseurs, etc).

La marque française LA FERME A DEDE n° 3906174 appartient à la Société FRATELLI FOOD.

Ni FRATELLI FOOD, ni ses filiales (ARIZONA GRILL, ATLANTA et MARILAND), ne consentent aux internautes visitant le site <https://www.restaurantlafermeadede.fr/> de licence ou de cession de leurs droits de propriété intellectuelle ou industrielle sur les éléments cités précédemment.

L'internaute visitant le site <https://www.restaurantlafermeadede.fr/> ne dispose d'aucun autre droit que ceux de :

- Consulter personnellement et à titre privé ce site pour découvrir les services de restauration et les coordonnées des sociétés ARIZONA GRILL, ATLANTA et MARILAND,
- Reproduire et représenter les éléments présentés sur ce site pour son usage personnel et non commercial dans le seul but de découvrir les services de restauration et les coordonnées des sociétés ARIZONA GRILL, ATLANTA et MARILAND.

Toutes autres reproductions, représentations, adaptations ou autres actes d'exploitation de toute ou partie des éléments présentés sur le Site <https://www.restaurantlafermeadede.fr/> ou incorporés à celui-ci sont interdits et seront sanctionnés.

**ARTICLE 4 – LITIGES :**

**a) Echange d'informations et tentative de résolution amiable des litiges**

Les parties à un litige peuvent, à tout moment, et donc avant ou après la réalisation d'un Service de restauration par exemple, utiliser leur messagerie, pour entrer en contact l'un avec l'autre afin de poser toutes questions portant notamment sur les services de restauration (contenu, prix, etc), et afin d'échanger sur toutes réclamations relatives aux services de restauration.

Les différends sont réglés directement entre les parties (par exemple entre le consommateur et le restaurant avec lequel il contracte) qui doivent, en cas de différend, à tenter de bonne foi de trouver une solution amiable et rapide à ce différend en utilisant notamment leur messagerie électronique. Cette tentative de règlement amiable ne devra pas excéder sept jours ouvrés à compter de la première réclamation d'une partie.

## **b) Différends n'ayant pu se résoudre amiablement**

1. Conformément à l'article L 612-1 du Code de la consommation, en cas de différends les parties à ce litige s'engagent, dans le cadre décrit au paragraphe a), à échanger par écrit (au moyen de leur messagerie électronique, etc) pour d'abord s'exposer clairement l'objet du différend, et pour ensuite tenter de trouver une solution amiable au différend dans un délai de sept jours à compter de la première réclamation d'une partie.

A défaut d'accord amiable entre les parties, conformément à l'article L 111-1 et L 612-1 et suivants du Code de la consommation, le consommateur est informé de la possibilité de recourir gratuitement, en cas de contestation, à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose au professionnel, dans les conditions prévues au titre Ier du livre VI du Code de la consommation relatif au règlement des litiges. Cette procédure de médiation n'est pas un préalable obligatoire à l'exercice d'une action en justice.

Le consommateur est informé que les sociétés ATLANTA MARYLAND et ARIZONA GRILL adhèrent au service de règlement amiable des litiges offert par le Médiateur choisi par l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de l'Isère qui est : **Médiateur du Tourisme et Voyage, BP 80 303 75 823, Paris Cedex 17 - Site internet : <https://www.mtv.travel>** .

Les consommateurs sont aussi informés de la possibilité de recourir à la plateforme de « Règlement en Ligne des Litiges » mise à disposition par la Commission européenne, qui veut faciliter le règlement indépendant, impartial, transparent, efficace, rapide et équitable, par voie extrajudiciaire, des litiges entre consommateurs et professionnels établis dans l'Union européenne. Les modalités du recours à cette médiation de la consommation sont accessibles aux adresses <https://webgate.ec.europa.eu/odr/> et [www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso) et [www.ec.europa.eu/consumers/odr](http://www.ec.europa.eu/consumers/odr) et <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR> .

Conformément à l'article L 612-2 du code de la consommation « *Un litige ne peut être examiné par le médiateur de la consommation lorsque :*

*1° Le consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du professionnel par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat ;*

*2° La demande est manifestement infondée ou abusive ;*

*3° Le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ;*

*4° Le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel ;*

*5° Le litige n'entre pas dans son champ de compétence ...»*

2. Le tribunal compétent en cas de litige sera celui du lieu du domicile du défendeur, ou, au choix du demandeur, du lieu de la livraison effective du Produit.

## **ARTICLE 5 – DONNEES PERSONNELLES**

**FRATELLI FOOD ne traite (collecte, stocke, utilise, etc) aucune donnée à caractère personnel (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, etc) concernant les internautes qui visitent le site accessible l'adresse <https://www.restaurantlafermeadede.fr/> et / ou les consommateurs qui recourent aux services de restauration des sociétés ATLANTA MARYLAND et ARIZONA GRILL dont l'activité est présentée sur ce site.**

**A ce titre, FRATELLI FOOD ne conclut aucun contrat se prestation de service avec les visiteurs de son site vitrine ni avec les clients des restaurants ATLANTA MARYLAND et ARIZONA GRILL dont l'activité est présentée sur ce site.**

**S'agissant des cookies mis en œuvre par FRATELLI FOOD sur le site <https://www.restaurantlafermeadede.fr/>, ceux-ci se limitent aux cookies techniques de fonctionnement qui sont nécessaires à la consultation de ce site par les internautes et à ceux qui permettent ou facilitent la communication par voie électronique.**